

République Française
DÉPARTEMENT PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**N° 2025-403T : Arrêté réglementant la Circulation et l'Occupation du Domaine Public-
AVENUE DES DR FOIX – Salies-de-Béarn -**

Monsieur le Maire de Salies-de-Béarn,

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 Janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre communes, départements, régions et l'état ;

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code de la Route et notamment L441-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-8 partie sur la signalisation temporaire ;

Vu le code de la voirie ;

Vu la demande de M.NICOLAS qui souhaite effectuer un déménagement avenue des DR FOIX à Salies-de Béarn ;

Considérant que la réglementation du stationnement et de la circulation répond à la nécessité d'ordre public et d'intérêt général.

A R R E T E

Article 1^{er} :

Le lundi 15 décembre 2025 à 8h00 à 18h00, M.NICOLAS est autorisé à occuper le domaine public pour effectuer un déménagement au niveau du 28 avenue des DR FOIX à Salies-de Béarn.

Article 2 : Prescriptions techniques :

INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Sur une place de stationnement à hauteur du n°25 AVENUE DES DR FOIX

Aux dates et heures mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Sécurité et signalisation : Le **permissionnaire** se chargera d'installer et de maintenir pendant son intervention la signalisation conformément à l'instruction